

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1181^e séance, tenue le mardi 20 janvier 2026, à 14 heures, à la salle
M-425 du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité et au développement durable, Tony Leroux, le vice-recteur adjoint à la recherche, Francis Gingras ; les doyennes, les doyens : Geneviève Saumier, Simon De Denus, Ahlem Ammar, Michel Janosz, Carl-Ardy-Dubois, Nathalie Fernando, Sylvie Dubois, David Francoz ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Marie-Alice Belle, Marie-Josée Aubin, Mathieu Boivin, Marie Luquette ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Hocine Slimani, Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Alexis Collette, Enrique Colindres, François Latendresse, Sonia Bachelier ; les observatrices, les observateurs : Annik Gélinau, Alain Borsi (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

INVITATIONS : pour la délibération CE-1181-5.1, de la Faculté des arts et des sciences : Andrea Oberhuber, professeure titulaire au Département des littératures de langue française ; pour les délibérations CE-1181-6.1 et CE-1181-6.2, de la Faculté de musique : Pierre Michaud, vice-doyen au développement et à la qualité des programmes ; pour la délibération CE-1181-6.3, de la Faculté de pharmacie : Nathalie Letarte, vice-doyenne aux études en pharmacie et à la vie étudiante ; pour la délibération CE-1181-6.4, de la Faculté de médecine dentaire : Félix Girard, vice-doyen aux études et affaires étudiantes.

En l'absence de la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Daniel Lévesque, vice-recteur associé aux Études supérieures et postdoctorales, participe à la séance.

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; le vice-recteur à la recherche et à l'innovation, Vincent Poitou ; la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier ; les doyennes, les doyens : Patrick Cossette, Frédéric Bouchard, Hugo Ciaburro, Carmela Cucuzzella, Jean-François Bouchard ; la représentante, le représentant de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure, François Guibault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Sophie Parent ; les membres diplômés : Benoît Lessard ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust ; les observatrices, les observateurs : Nicole Languerand, Stéphanie Gagnon, Chantal Bémeur, Michèle Glémaud

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, Alexandre Chabot

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

CONSEILLÈRE EN
GOUVERNANCE : Danielle Salvail

CE-1181-1 ORDRE DU JOUR

Un ordre du jour modifié a été transmis. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1180^e séance tenue le 9 décembre 2025
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences – Département des littératures de langue française
 - Modification au programme de Baccalauréat en littératures de langue française (1-145-1-5)
 - 5.2 École HEC Montréal
 - Modification au programme de Baccalauréat par cumul en Créativité, innovation et entrepreneuriat (Faculté des arts et des sciences et Faculté de l'apprentissage continu)

6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 Faculté de musique
 - Création d'un programme de D.E.P.A. en musique – Répertoire d'orchestre (3-606-1-2)
 - 6.2 Faculté de musique
 - Modification aux programmes de Maîtrise (2-605-1-1) et de Doctorat (3-605-1-1) en musique, option Interprétation
 - 6.3 Faculté de pharmacie
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie (2-675-6-5)
 - 6.4 Faculté de médecine dentaire
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences buccodentaires (2-306-1-0)
7. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études
8. Affaires diverses
8. Prochaine séance régulière
10. Clôture de la séance

CE-1181-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1180^e SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1180^e séance, tenue le 9 décembre 2025.

CE-1181-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1180^e séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Relativement à la délibération CE-1180-8.2, sur la modification aux règlements pédagogiques (fraude à l'admission), la présentation de ce point a été retirée de l'ordre du jour de la présente séance, et reportée à la séance du 17 février, des propositions d'amendement ayant été transmises récemment.

Une question ayant porté sur ce sujet lors de l'étude des projets de programmes à la dernière séance, il est précisé que les cours siglés 6000 pouvant être intégrés à des programmes de deuxième ou de troisième cycle sont financés selon le cycle du programme, sauf dans le cas de cours préparatoires.

CE-1181-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Pascale Lefrançois, fait part d'éléments d'information sur les résultats des admissions et des inscriptions aux trimestres d'hiver et d'automne 2026. Pour le trimestre d'hiver 2026, le nombre total d'inscriptions présente une augmentation d'une proportion de 1,9 % ; le nombre de nouvelles inscriptions présente une diminution d'une proportion de 6 %, mais le nombre de nouvelles inscriptions provenant de l'international présente une diminution d'une proportion de 45 %. Pour le trimestre d'automne 2026, le nombre de candidatures et d'offres d'admission acceptées présente une diminution d'une proportion de 5 %, et d'une proportion de 20 % pour les candidatures provenant de l'international. Le nombre d'autorisations d'inscription apparaît stable comparativement à l'année précédente, mais présente une diminution d'une proportion de 27 % pour les candidatures provenant de l'international. Une question portant sur ce sujet, on mentionne que

des données plus précises sur l'évolution, par faculté, des inscriptions d'étudiantes et d'étudiants internationaux pourront être présentées à la prochaine séance.

Pour l'attribution du Certificat d'acceptation du Québec, en date du 17 décembre, l'Université sera autorisée à recevoir 7 403 certificats, pour la période allant du 17 décembre 2025 au 16 décembre 2026. Ce nombre est moins élevé que celui autorisé pour la période précédente, dans une proportion de 15 %. Par ailleurs, le quota déterminé ne tiendra plus compte des demandes de renouvellement. Pour la période en cours, l'Université a atteint le quota déterminé dans une proportion de 50 %. Une précision porte sur l'accessibilité aux données relatives aux certificats attribués, rendues disponibles par établissement et indiquant si le quota attribué a été atteint ou non. On signale un autre enjeu, lié aux garanties et aux frais exigés pour l'obtention du permis d'études délivré par le gouvernement fédéral.

Une information porte sur des nouvelles modalités, améliorations et corrections apportées à la plateforme StudiUM.

CE-1181-5 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Michel Torres, président de la Sous-commission du premier cycle, présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2.

Invitée, pour la présentation du projet et la période de questions, de la Faculté des arts et des sciences : Andrea Oberhuber, professeure titulaire au Département des littératures de langue française (5.1).

CE-1181-5.1 Faculté des arts et des sciences – Département des littératures de langue française

- Modification au programme de Baccalauréat en littératures de langue française (1-145-1-5)

2026-A0033-1181-334, 334.1

La modification au programme de Baccalauréat en littératures de langue française porte principalement sur la création d'une orientation *Recherche-crédation*, s'ajoutant aux trois orientations déjà existantes. Constituant une initiative stratégique, structurante et sans équivalent au premier cycle (une telle orientation étant plus spécifiquement offerte dans le cadre de programmes de Maîtrise et de Doctorat, à la Faculté des arts et des sciences), la création de l'orientation proposée se veut une réponse constructive au problème de la baisse des inscriptions, observée depuis quelques années, dans une perspective de renforcement de l'attractivité et du dynamisme du programme. L'ajout de cette orientation permettra de mettre en valeur des expertises et des savoir-faire présents et reconnus depuis plusieurs années au Département des littératures de langue française, de conforter des initiatives récentes et futures liées à la problématique de la recherche création, et de répondre à une forte demande étudiante pour une formation cohérente, liant pratique d'écriture, esprit d'analyse et raisonnement critique, apte à préparer à la poursuite des études aux cycles supérieurs ou à la réalité du milieu professionnel littéraire. La structure de l'orientation Recherche-crédation comporte 12 crédits de cours obligatoires et 54 crédits de cours à option. Trois blocs de cours (parmi les 14 blocs qui la composent) sont spécifiques à l'orientation : bloc 86A (obligatoire) – *Les savoir-faire de l'écriture* ; bloc 86B (option) – *Pratiques d'écriture* ; bloc 86C (option) – *Explorations*. Trois nouveaux cours sont créés pour l'orientation, soit deux cours de 3 crédits (FRA 2708 – *Laboratoire de la création*, et FRA 3358 – *La recherche-crédation en littérature*), et un cours de classe de maître, segmenté en trois itérations de 1 crédit chacune (FRA 1711 – *Classe de maître : récit* ; FRA 1712 – *Classe de maître : poésie* ; FRA 1713 – *Classe de maître : théâtre*). Mises à l'horaire en alternance, en fonction de la progression au cours des trois années du programme, et offrant une activité en mode intensif (15 heures) dans des

pratiques d'écriture contemporaines, les classes de maître seront assurées par un tandem écrivain ou écrivain invité et doctorante ou doctorant inscrit en recherche-crédation (à qui le Département aura attribué une charge de cours). Cette formule constituera la singularité de l'orientation, en établissant un lien avec le milieu littéraire et en suscitant des effets d'émulation et de mentorat au cœur de la cohorte de l'orientation. Des ajustements portent sur l'ajout de cours provenant d'autres départements de la Faculté au bloc 86C, et sur la modification du titre de deux cours existants (FRA 3709 et FRA 3715). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte au document 2026-A0033-1181-334.

On souligne l'intérêt présenté par la formule des classes de maîtres. En réponse à des questions présentées, des précisions portent sur les modalités de passerelles vers les études supérieures (à cette étape, il n'est pas envisagé de définir un cheminement *Honor* pour la nouvelle option) ; sur des modalités comparables à celle de la classe de maître offertes par d'autres universités ; sur les modalités de l'attribution de la charge de cours dans la formule proposée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en littératures de langue française (1-145-1-5) – comportant la création de l'orientation *Recherche-crédation* (segment 86)–, au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2026-A0033-1181-334.

CE-1181-5.2 École HEC Montréal

- Modification au programme de Baccalauréat par cumul en Créativité, innovation et entrepreneuriat (Faculté des arts et des sciences et Faculté de l'apprentissage continu)

2026-A0033-1181-335, 335.1

L'École HEC Montréal ayant remplacé les programmes de Certificat en entrepreneuriat et création d'entreprise (2066) et de Certificat en gestion de l'innovation (2064), abolis, par la création du programme de Certificat en entrepreneuriat, innovation et développement des PME (2083), il est recommandé de modifier en conséquence la liste 2 des programmes constitutifs du programme de Baccalauréat par cumul en Créativité, innovation et entrepreneuriat (aussi sous la responsabilité de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de l'apprentissage continu). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte au document 2026-A0033-1181-335.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat par cumul en Créativité, innovation et entrepreneuriat (Faculté des arts et des sciences et Faculté de l'apprentissage continu), à la suite de la création du programme de Certificat en entrepreneuriat, innovation et développement des PME à l'École HEC Montréal, conformément au document 2026-A0033-1181-335.

CE-1181-6 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

En l'absence de la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Daniel Lévesque, vice-recteur associé aux Études supérieures et postdoctorales, présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.4, assisté par les doyennes, doyens, ou vice-doyennes, vice-doyens, des facultés concernées.

Invitées, invités, pour la présentation des projets ou pour la période de questions : de la Faculté de musique : Pierre Michaud, vice-doyen au développement et à la qualité des programmes (6.1 et 6.2) ; de la Faculté pharmacie : Nathalie Letarte, vice-doyenne aux études en pharmacie et à la vie étudiante (6.3) ; de la Faculté de médecine dentaire : Félix Girard, vice-doyen aux études et affaires étudiantes (6.4).

CE-1181-6.1 Faculté de musique

- Création d'un programme de D.E.P.A. en musique – Répertoire d'orchestre
(3-606-1-2)

2026-A0033-1181-336

La proposition de la création d'un programme de D.E.P.A. en musique – Répertoire d'orchestre donne suite à des recommandations issues du processus d'autoévaluation, permettant de développer et d'enrichir cette formation au niveau du troisième cycle des études supérieures, considérant le constat que le programme correspondant de D.E.S.S. reçoit principalement des titulaires d'un diplôme de Maîtrise (éventuellement, le programme de D.E.S.S. sera aboli). Le programme de D.E.P.A. reprend des contenus de formation du D.E.S.S. (techniques d'orchestre ; ateliers d'interprétation), auxquels s'ajoutent des activités de tutorat instrumental et la participation obligatoire aux grands ensembles, ainsi que quatre activités de simulations d'audition évaluées par jury (quatre cours de sigle MIN sont créés pour ces épreuves). La structure du programme comporte 30 crédits, répartis selon 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte au document 2026-A0033-1181-336.

Un commentaire d'ordre général porte sur l'utilisation d'une écriture épicienne ou inclusive, et sur les intentions en cette matière. On mentionne qu'une réflexion est en cours, en vue de déterminer un emploi cohérent dans les documents de présentation des projets ou dans d'autres documents institutionnels, et selon leur teneur (textes réglementaires, communications promotionnelles, annuaire du SAR, information de sites web, etc.). Un suivi sera tenu sur ce sujet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.P.A. en musique – Répertoire d'orchestre (3-606-1-2), à la Faculté de musique, conformément au document 2026-A0033-1181-336.

CE-1181-6.2 Faculté de musique

- Modification aux programmes de Maîtrise (2-605-1-1) et de Doctorat (3-605-1-1)
en musique, option Interprétation

2026-A0033-1181-337, 2026-A0033-1181-338

La modification aux programmes de Maîtrise et de Doctorat en musique, option Interprétation, propose des ajustements aux conditions d'admission (retrait de l'obligation d'entrevue ; harmonisation des exigences de français ; mention des frais

d'audition, d'entrevue et de tests ; exigence de l'attribution de la direction de recherche dès l'entrée) et à la structure (ajustement des crédits des blocs ; prescription d'inscription à certains cours ; publication des listes des séminaires sur le site de la Faculté plutôt que sur le site du SAR ; création d'un bloc spécifique pour cours et ateliers), dans une perspective de concordance et d'harmonisation entre ces programmes et avec les programmes de Maîtrise et de Doctorat en musique. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte aux documents 2026-A0033-1181-337 et 2026-A0033-1181-338.

En réponse à une question d'ordre général, des précisions sont apportées sur la modalité d'exiger ou d'encourager l'attribution de la direction de recherche dès l'entrée, dans des programmes d'études supérieures.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Maîtrise (2-605-1-1) et de Doctorat (3-605-1-1) en musique, option Interprétation, à la Faculté de musique, conformément aux documents 2026-A0033-1181-337 et 2026-A0033-1181-338.

CE-1181-6.3 Faculté de pharmacie

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie (2-675-6-5)

2026-A0033-1181-339

La proposition de la création d'un Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie répond aux recommandations issues du processus d'évaluation du Microprogramme de deuxième cycle en pharmacie d'officine, que le nouveau microprogramme sera appelé à remplacer. La structure, les objectifs et les contenus de programme sont redéfinis, en intégrant des compétences alignées aux profils de carrière, et en proposant un rehaussement et une diversification des approches pédagogiques (contenus d'auto-apprentissage ; exposés magistraux interactifs en ligne et en présence ; contenus adaptés au contexte québécois de la gestion d'une pharmacie et mises en situation), coordonnés en regard de la formation de pharmaciennes et de pharmaciens compétents comme gestionnaires ou propriétaires de pharmacie. La création de nouveaux cours (sigle PHA) est proposée, afin de recentrer les contenus essentiels et d'éviter les duplications observées entre certains cours du microprogramme existant. La structure du microprogramme proposé comporte 9 crédits obligatoires, répartis en six cours de 1,5 crédit chacun, ouverts aux trimestres d'automne et d'hiver. Des modalités de transition pour les étudiantes et les étudiants admis ou inscrits au microprogramme actuel ont été définies. L'implantation du microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2027. La présentation reporte au document 2026-A0033-1181-339.

On prend note de la possibilité d'ouverture ou de passerelles avec d'autres formations en gestion, notamment en santé publique. Une remarque portant sur ce sujet, des éléments pourront être ajoutés à la formulation de la description des cours PHA 6018 et PHA 6019, sur les aspects de communication interculturelle, par ailleurs pris en compte dans le plan d'action. En réponse à des questions, des précisions sont apportées sur les modalités des cours ou activités en ligne, et sur les modalités de collaboration avec l'École HEC Montréal (consultation de leurs expertises pour des contenus de cours).

Des félicitations sont présentées, pour la qualité du projet et pour son adéquation à répondre aux recommandations et constats du processus d'évaluation, notamment, en regard des besoins actuels de formation pour les clientèles visées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie, à la Faculté de pharmacie, conformément au document 2026-A0033-1181-339.

CE-1181-6.4 Faculté de médecine dentaire

- Modification au programme de Maîtrise en sciences buccodentaires (2-306-1-0)
2026-A0033-1181-340

La modification au programme de Maîtrise en sciences buccodentaires veut principalement assurer une plus grande flexibilité de l'offre de cours et de la progression dans le programme, afin de corriger des limitations liées aux horaires chargés des étudiantes et des étudiants et à l'offre restreinte de cours offerts au trimestre d'été. Ainsi, un nouveau bloc de cours à option en développement professionnel sera ajouté à la structure, composé de cours issus du catalogue d'ateliers des *Saisons des Études supérieures et postdoctorales*. La répartition des 45 crédits de la structure du programme est ajustée en conséquence, selon 37 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 8 crédits de cours à option et un maximum de 5 crédits de cours au choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'été 2026. La présentation reporte au document 2026-A0033-1181-340.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en sciences buccodentaires (2-306-1-0), à la Faculté de médecine dentaire, conformément au document 2026-A0033-1181-340.

CE-1181-7 Comité des nominations de la Commission des études

- Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études

2026-A0033-1181-341

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, président du Comité des nominations de la Commission des études, présente le rapport du Comité, sur des recommandations de nomination à des comités de la Commission, consignées au document 2026-A0033-1181-341. La Commission est invitée à procéder aux nominations.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
la Commission des études nomme :

Au Comité de l'interdisciplinarité :

Chantal Bémeur, professeure titulaire au Département de nutrition,
vice-doyenne aux sciences de la santé, de la Faculté de médecine,
pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2030 ;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

Sylvie Gendron, professeure agrégée, vice-doyenne aux études
supérieures, de la Faculté des sciences infirmières, pour un mandat de
quatre ans se terminant le 30 juin 2030 ;

Au Conseil des études supérieures et postdoctorales :

Anne Marchand, professeure titulaire à l'École de design de la Faculté
de l'aménagement, pour un mandat de quatre ans se terminant le
30 juin 2030 ;

conformément au document 2026-A0033-1181-341.

CE-1181-8 Affaires diverses

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1181-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 17 février 2026, à
14 heures.

CE-1181-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 15.

Adopté le 17 février 2026, délibération CE-1182-2.

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot